

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 1523

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AXIOME MONTPELLIER EXPERTISE
COMPTABLE

215 RUE SAMUEL MORSE
LE TRIADE BAT. 3 - CS 79016
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2004 B 994 / 2020-B-1523

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 03/02/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2019.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 03/12/2019

Concernant la société

SARL A.V.O.
Société à responsabilité limitée
6 ET 7 quai Paul Cunq
34250 Palavas-les-Flots

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-1523 le 03/02/2020

R.C.S. MONTPELLIER 453 653 677 (2004 B 994)

Fait à MONTPELLIER le 03/02/2020,
LE GREFFIER



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2019			30/06/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	36 263	36 263		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	455 000		455 000	455 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	63 310	63 310		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	52 634	52 634		13
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	120 203	103 810	16 393	21 295
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	267		267	267
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 383		4 383	4 383
	TOTAL (II)	732 060	256 017	476 043	480 960
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	30 800		30 800	60 800
	Autres créances	6 993		6 993	4 889
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	24 128		24 128	11 923
	Charges constatées d'avance				587
	TOTAL (III)	61 920		61 920	78 199
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		793 980	256 017	537 964	559 159

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

4 383

4 383

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan certifié conforme

[Signature]

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000	8 000
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	55 772	43 453
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	64 572	52 253
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	72	71
	Emprunts et dettes financières divers	396 620	417 645
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	896	8 242
	Dettes fiscales et sociales	17 625	24 136
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	58 179	56 812
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	473 391	506 905
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	537 964	559 159
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	55 772,45	43 453,17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	473 391	506 905
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	72	71

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	168 000	168 000	168 000
	Montant net du chiffre d'affaires	168 000	168 000	168 000
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (1)		168 000	168 000
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes		95 295	103 757
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 395	2 095
	Salaires et traitements		5 257	9 096
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		4 916	11 272
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			5
	Total des charges d'exploitation (2)		107 863	126 224
RESULTAT D'EXPLOITATION			60 137	41 776

SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 DECEMBRE 2019
--

L'an deux mille dix neuf,
Le 3 Décembre ,
A 19 heures,

Les associés de la société SARL A.V.O., société à responsabilité limitée au capital de 8.000€, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	320 Parts
Madame Viviane BELHADIA,	320 Parts
Monsieur Olivier BEHADIA,	160 Parts

TOTAL	800 Parts
--------------	------------------

Tous les associés étant présents, l'Assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Abdelkader BELHADIA préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts sociaux, en cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier, tant pour les décisions collectives ordinaires que pour les décisions collectives extraordinaires.

Le Président rappelle également que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les dispositions légales ou statutaires et ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 30 juin 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre activité a consisté, tout comme les exercices précédents, en l'exploitation d'un bar restaurant et la mise en location gérance du fonds.

Notre chiffre d'affaires, pour cet exercice, s'est élevé à 168.000 € comme pour l'exercice précédent.

➤ **Evolution prévisible et perspective d'avenir.**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019 sont les suivants :

Nous sommes confiants en l'avenir, l'exploitation du fonds se poursuit notre chiffre d'affaire est donc stable.

➤ **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 30 juin 2019 date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

➤ **Activité en matière de recherche et développement.**

Compte tenu de l'objet social, aucune activité en matière de recherche et développement n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

➤ **Prises de participations ou prises de contrôle**

Nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Régularisation de participations croisées.**

Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application des articles L.233-19 du Code de Commerce.

EXAMEN DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

➤ **A l'Actif**

L'actif immobilisé net s'élève à la somme globale de 476.043 € en fin d'exercice, contre 480.960 € au 30.06.2018.

L'actif circulant s'élève à la somme globale de 61.920 €, dont principalement 30.800 € de créances clients, 6.993 € et d'autres créances, 24.128 €.

➤ **Au Passif**

Les capitaux propres s'établissent à 64.572 € et se composent :

- du capital social pour un montant de	8.000 €
- de la réserve légale pour un montant de.....	800 €
- du résultat de l'exercice, un bénéfice de	55.772 €

Les dettes ressortent à la somme de 473.391 € et sont constituées en totalité de dettes à 1 an au plus.

- Etat des Comptes courants d'associés et intérêts,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Elle précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à Monsieur Abdelkader BELHADIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	55.772 €
------------------------	----------

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|--|--------------|
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Abdelkader | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 11.154 Euros |

RESULTATS - AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, nos produits d'exploitations se sont élevés à 168.000 € comme pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, nos charges d'exploitations se sont élevées à 107.863 €, contre 126.224 Euros pour l'exercice précédent et se composent de :

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 95.295 € contre 103.757 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2.395 € contre 2.095€ pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements s'élèvent à 5.257 € contre 9.096 € pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 4.916 € contre 11.272 € pour l'exercice précédent.

Les autres charges s'élèvent à 0 €, contre 5 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 60.137 €, contre 41.776 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -5.266 €, contre -304 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 901 € contre 2.400 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat net de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de 55.772 €, contre un bénéfice de 52.253 € sur l'exercice précédent.

➤ Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice

55.772 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés entérine le solde des comptes courants des associés au 30.06.2019, qui s'élevaient respectivement à :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	134.269 Euros
Madame Viviane BELHADIA,	184.633 Euros
Madame Olivier BEHADIA,	43.750 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée valide le montant des intérêts des comptes courants des associés calculés au 30/06/2019 et qui s'élevaient respectivement à :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	1.871 Euros
Madame Viviane BELHADIA,	2.366 Euros
Madame Olivier BEHADIA,	691 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Abdelkader BELHADIA



Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|--|--------------|
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Abdelkader | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 11.154 Euros |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

➤ **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, nous tenons à vous préciser qu'aucune convention n'y est mentionnée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Nous vous proposons de voter les résolutions habituellement présentées lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

La gérance
M. Abdelkader BELHADIA



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

**TEXTE DES RESOLUTIONS AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019
VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 DECEMBRE 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 55.772 €

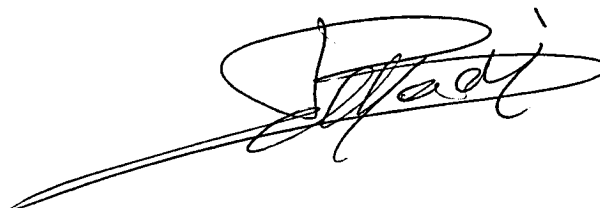
Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|--|--------------|
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Abdelkader | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 22.309 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 11.154 Euros |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

**RAPPORT SPECIAL
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 décembre 2019**

Exercice clos le 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

A ce titre,

CONVENTION N°1	
Identité du contractant	EURL NEXXT
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Contrat de Location Gérance
Objet de la convention	Redevances 2019
Modalités financières	168.000 €

CONVENTION N°2	
Identité du contractant	SARL BELAGIO
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Location TEYRAN
Objet de la convention	Loyers 2018
Modalités financières	12.000 €

La Gérance

Abdelkader BELHADIA



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2019

30/06/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		60 137	41 776
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 266	304
	Total des charges financières	5 266	304
RESULTAT FINANCIER		(5 266)	(304)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		54 872	41 471
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	901	2 400
	Total des produits exceptionnels	901	2 400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		418
	Total des charges exceptionnelles		418
RESULTAT EXCEPTIONNEL		901	1 982
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		168 901	170 400
TOTAL DES CHARGES		113 129	126 947
RESULTAT DE L'EXERCICE		55 772	43 453

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPOT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072018	Régime " simplifié d'imposition" ☒ ou " réel normal" ☐	(cochez la ou les cases correspondantes)
et clos le	30062019	Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐	
		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)	

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE DE MONTPELLIER SUD EST 156 RUE ALFRED NOBEL 34957 MONTPELLIER CEDEX 2	Adresse du déclarant (quand celle-ci est diffé- rente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:
--	---	---

A IDENTIFICATION	SARL A.V.O. 6 Quai Paul Cunq 34250 PALAVAS-LES-FLOTS
-------------------------	--

Identification du destinataire	651 Insp./IFU	306165 N° dossier	45365367700022 N° Siret
-----------------------------------	------------------	----------------------	----------------------------

Preciser : l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS
le téléphone :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Location Gerance Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case) ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	55 772	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
3 Total	55 772	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	55 772	

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)	
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies	e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies	f

5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③	à court terme et à long terme exonérées ④	à long terme imposables au taux de 12,80 % ⑤
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥	dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦	

6 Exonérations et Abattements		Autres dispositifs ⑧ ⑨		Zone de restructuration de défense ⑩
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art 44 quindecies ☐	Jeune entreprise (JEI) ☐	(art. 44 terdecies)	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) ☐	Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐	
Exonération ou ⑥ abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %	sur le bénéfice		

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑪	a - BENEFICE	b - DEFICIT	c - PLUS-VALUE
--	--------------	-------------	----------------

8 Régime des sociétés de personnes ⑫
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐	
Nom, adresse, téléphone :	
- Professionnel de l'expertise comptable :	AXIOME MONTPELLIER 155 rue Clément Ader 34170 CASTELNAU LE LEZ
- Conseil :	
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :	CGA LR BP 41237 661 rue Louis Leprie 34011 MONTPELLIER Cedex 1
N° d'agrément 101340	
A le Signature et qualité du déclarant	